

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 11 avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 5 avril 2019
Affichée
le 5 avril 2019

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Jean-Marie PRACHE, CARON Guillaume, Luc de FRANCQUEVILLE, LHOTELLIER Mathieu, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Régis DELASSALLE, Jérémy DUHAMEL et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal et Véronique ISRAEL.

Etait absent : WINIARZ Laurent,
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mr Régis DELASSALLE

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Modification statutaire de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre – prise de compétence SAGE dans le cadre de la GEMAPI
- CCPM : Délibération décidant de l'actualisation du tableau de classement unique de la voirie communale

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

↳ Modification statutaire de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre – prise de compétence SAGE dans le cadre de la GEMAPI

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la délibération proposée par la CCPM concernant la modification statutaire – prise de compétence SAGE dans le cadre de la GEMAPI.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Mr Mathieu LHOTELLIER), le Conseil Municipal approuve la modification statutaire de la CCPM.

↳ CCPM : Délibération décidant de l'actualisation du tableau de classement unique de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements concernant la voirie communautaire et communale. Des voiries prises en charge auparavant par l'ex Com de Com de Nouvion deviennent de la compétence de la commune.

Il est demandé aux communes de délibérer concernant l'actualisation du tableau de classement unique de la voirie communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'approuve pas l'actualisation du tableau de classement des voies communales.

↳ Délibération portant suppression d'un poste

Suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (réunion du 7 février), il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2019 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et la modification du tableau des effectifs en résultant.

🔗 Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2018 :

- taxe d'habitation : 8.59 %
- taxe foncière (bâti) : 15.04 %
- taxe foncière (non bâti) : 30.36 %

Et propose de reconduire ces taux pour 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes taux pour 2019.

🔗 Délibération concernant les travaux à prévoir au BP

*Achat pulvérisateur : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à la majorité (abstention de Mr Jérémy DUHAMEL) l'achat d'un pulvérisateur auprès de l'entreprise DEBOFFE au prix de 2 124.00 € TTC.

*Effacement des réseaux Rue Neuve (ferme de Bonneval) : Comme évoqué lors de la dernière réunion, il s'avère que les fils sur la propriété de Mr de FRANCQUEVILLE sont du réseau. Par conséquent, il revient à la commune de faire procéder aux travaux d'effacement. Le coût estimatif est de 13 936.00 € à charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux.

*Achat de 2 candélabres pour l'éclairage public- continuité du lotissement rue du Haut : Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de 2 ensembles d'éclairage public pour la continuité du lotissement rue du Haut au prix total de 3 054.96 € TTC auprès de l'entreprise Santerne.

*Haubanage du sapin à côté de l'église : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise TRANCART pour le haubanage du sapin à côté de l'église d'un montant de 3 000.00 € TTC. Après en avoir délibéré et à la majorité (2 voix contre de Mr Philippe ISRAEL et Mr Guillaume CARON et 3 abstentions de Mme Véronique ISRAEL, Mr Jérémy DUHAMEL et Mr Jean-Marie PRACHE), le devis est accepté.

*Grilles de protection de l'église : Mr le Maire présente le devis de Mr GLORIEUX d'un montant de 4 620.00 € pour la création de grilles de protection pour l'église, en façade arrière. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce devis.

*Limitation de vitesse à 30km/h (panneaux) : Monsieur le Maire présente le devis de la Société des Produits de France d'un montant de 3 906.94 € TTC pour la fourniture de panneaux réglementant la circulation à 30 km/h dans tout le village. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce devis.

*Travaux de voirie : Aménagement d'une partie de l'Allée du Château en parking et aménagement d'un giratoire : Monsieur le Maire présente les solutions et devis proposées par les sociétés RAMERY et EUROVIA.

Après en avoir délibéré, les votes sont les suivants :

- Devis double gravillonnage EUROVIA (26 735.20 €) : Mme BOUCHEZ, Mr DELASSALLE, Mr DUHAMEL, Mr ISRAEL, Mr MOUTON et Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE.
-
- Devis dalle + gravillons RAMERY (32 538.18 €) : Mr de FRANCQUEVILLE, Mr PRACHE, Mme DUBOILLE, Mme ISRAEL, Mr LHOTELLIER
- Devis dalles gazon RAMERY (42 292.98 €) : Mr CARON

Le devis de l'entreprise EUROVIA de 26 735.20 € est donc retenu pour l'aménagement d'une partie de l'allée du château en parking.

Concernant l'aménagement du giratoire, Monsieur le Maire présente les devis proposés par les sociétés RAMERY d'un montant de 9 565.52 € et EUROVIA d'un montant de 8 650.49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le devis de la société EUROVIA pour un montant de 8 650.49 €.

Mr le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention de 30% au titre des amendes de police.

*Travaux de l'habitation au 10, rue du Haut

Comme convenu précédemment, la décision sera prise après réponse à la demande de subvention auprès de Conseil Départemental via l'EPCI.

🔗 Budget Primitif 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 546 413.00 €
- section d'investissement : 268 436.00 €

Séance levée à 19h40

A Buigny-Saint-Maclou, le 15 avril 2019
Le Maire, Eric MOUTON.



